



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT AGROALIMENTAIRE

LE FÉDÉRATEUR : Jean-Philippe GIRARD

Jean-Philippe Girard est président de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) depuis 2013.

Autodidacte, Jean-Philippe Girard compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur agroalimentaire. Il débute sa carrière en 1980 aux Grandes Minoteries Dijonnaises et prend en 1984 la direction qualité et développement du groupe Interfarine. En 1989, il crée la société Eurogerme - ETI basée en Bourgogne (Dijon), spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation d'ingrédients destinés aux industriels de la meunerie et de la boulangerie - où il assure actuellement les fonctions de PDG. Jean-Philippe Girard a fait de l'export une priorité de la stratégie de son entreprise.

Les secteurs agricoles et agroalimentaires : un poids très important dans notre économie et de grands enjeux à l'export

En 2017, l'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA) constituent le 3^e excédent commercial de la France, à 5,5 milliards d'euros. Avec 5% des parts de marché dans le commerce mondial, la France est aujourd'hui le 6^e exportateur agroalimentaire mondial derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine et le Brésil. Les trois-quarts de nos exportations en valeur sont constituées de produits transformés (les produits des IAA), les produits agricoles non-transformés représentant le quart restant. L'excédent est porté principalement par les vins et spiritueux, les produits laitiers, les céréales, et les viandes.

Avec près de 420 000 salariés, les IAA sont aussi le premier employeur industriel français, quand le dernier recensement agricole comptait près d'un million de travailleurs agricoles en France. L'export agroalimentaire est donc un levier essentiel pour l'emploi et la croissance. Or, les résultats commerciaux de la France dans ce secteur se sont progressivement dégradés ces dernières années. Seules 25% des entreprises des IAA exportent, pour un secteur à 98% composé de PME. Le soutien à l'export dans ce secteur recouvre à la fois les négociations commerciales internationales – dans le cadre desquelles les discussions s'avèrent souvent difficiles, la levée d'obstacles au commerce de nature sanitaire et phytosanitaire – qui empêchent nombre de nos entreprises de conquérir de nouveaux marchés, et une organisation plus efficace de l'appui aux

entreprises – souvent confrontées à un parcours complexe pour se lancer à l'export. L'ambition partagée est d'accroître la présence d'entreprises déjà exportatrices sur les marchés étrangers et d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices, qui est encore trop bas comparé aux performances de certains de nos voisins européens.

Les changements profonds des habitudes alimentaires partout dans le monde offrent de nouvelles opportunités à l'export quand l'émergence de nouvelles grandes puissances agricoles rend la compétition internationale plus vive. La France compte encore un nombre insuffisant d'entreprises de taille intermédiaire armées pour l'export et les besoins d'investissement dans l'appareil productif sont encore importants pour certaines filières. Par ailleurs, l'export est trop souvent perçu comme un marché de dégagement plus que de développement.



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT AGROALIMENTAIRE

L'action du fédérateur : identifier des solutions pour accompagner nos entreprises sur les marchés étrangers

Le fédérateur a pour mission d'œuvrer au développement de démarches collectives à l'export et de proposer des solutions pour pallier les insuffisances du dispositif d'appui aux entreprises. L'enjeu consiste à participer à la constitution d'une équipe France à l'export et identifier des actions concrètes et reproductibles pour améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat et de ses opérateurs, au service des filières et des entreprises.

Le fédérateur s'attache à améliorer la diffusion des informations aux entreprises afin qu'elles bénéficient plus et mieux du dispositif de soutien existant. Elle identifie des actions concrètes à engager à l'international pour permettre à l'offre agroalimentaire française de mieux rencontrer la demande. Elle

contribue à identifier des solutions pour mieux accompagner les PME et ETI sur les marchés internationaux, en s'appuyant notamment sur les grands groupes et en favorisant les démarches collectives de groupement d'entreprises à l'international. Par ailleurs, elle participe à la réflexion sur la structuration de l'offre française à l'étranger, ce qui suppose de mieux identifier et qualifier la demande, de manière à permettre une reconquête des parts de marché à l'étranger.

Dans un premier temps, son action se concentre sur les pays les plus porteurs avec une approche différenciée selon les marchés où la France peut reconquérir des parts de marché et là où elle doit les renforcer.

POINTS DE CONTACT

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme
simon.postel@diplomatie.gouv.fr ; victor.tanzarella@diplomatie.gouv.fr